



**CABINET**

Leader du deuxième groupe d'opposition

Québec, le mardi 14 février 2023

Monsieur Siegfried Peters  
Secrétaire général  
Édifice Pamphile-Le May  
3035 des Parlementaires  
Bureau 2.54  
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Vous trouverez ci-joint, la motion dont le député de Laurier-Dorion souhaite débattre ce mercredi 15 février 2023, à la rubrique des affaires inscrites par les député.es de l'opposition, et ce, conformément aux dispositions de l'article 97 et suivants de notre Règlement.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, mes salutations solidaires.

A handwritten signature in black ink, reading "Anne-Sophie Leclerc". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne-Sophie Leclerc  
Directrice de cabinet

p.j.

**AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉ.E.S DE L'OPPOSITION**  
(Article 97 et ss. RAN)

« Que l'Assemblée nationale constate que l'augmentation des loyers dans toutes les municipalités du Québec dépasse largement les indices de référence du Tribunal administratif du logement ;

Qu'elle demande au gouvernement du Québec de s'attaquer à la crise du logement en instaurant un contrôle obligatoire pour tous les loyers ;

Qu'elle demande que ce contrôle des loyers inclue l'élimination de l'exception contenue dans la section F du bail afin de permettre la fixation du loyer par le Tribunal administratif du logement pour les immeubles construits ou convertis à des fins locatives depuis moins de cinq ans. »

Présentée par le député de Laurier-Dorion  
Le mercredi 15 février 2023